

## Point d'information Réforme Admission Master 1 – Procédure de candidature

### La réforme :

#### Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016

1° L'article L. 612-6 est ainsi rédigé :

« Art. L. 612-6.-Les formations du deuxième cycle sont ouvertes aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

« **Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.**

« Cependant, s'ils en font la demande, les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne sont pas admis en première année d'une formation du deuxième cycle de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle en tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

« Cette demande est faite par l'étudiant immédiatement après l'obtention de la licence sanctionnant des études du premier cycle ou de manière différée.

« Les capacités d'accueil fixées par les établissements font l'objet d'un dialogue avec l'Etat.

« Les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne poursuivent pas une formation du deuxième cycle sont informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de leur formation. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités de cette information. » ;

- ❖ Le département Histoire de l'art et Archéologie a opté pour un dossier d'admission (pas d'entretien, ni concours)

2° Il est ajouté un article L. 612-6-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 612-6-1.-**L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.**

« Un décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche peut fixer la liste des formations du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour lesquelles l'accès à la première année est ouvert à tout titulaire d'un diplôme du premier cycle et pour lesquelles l'admission à poursuivre cette formation en deuxième année peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. »

II.-Au cours du dernier trimestre 2019, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur réalise une évaluation de l'application du troisième alinéa de l'article L. 612-6 du code de l'éducation relatif à la poursuite d'études en deuxième cycle. Cette évaluation porte sur

l'impact de ces dispositions sur la qualité de l'offre de formation en deuxième cycle ainsi que sur la sécurisation juridique des parcours. Elle est transmise au Parlement au plus tard le 1er mars 2020.

- ❖ **Réinscription:** les étudiants inscrits en M1 cette année doivent candidater et remplir le dossier de candidature.
- ❖ Pour la prochaine rentrée universitaire la sélection en Master 2 est toujours d'actualité pour les étudiants ayant validé le master 1 ou une formation bac+4 équivalente.

### Le calendrier :

- ❖ Dépôt du dossier de candidature entre le 18 avril 2017 et le 31 mai 2017
- ❖ Les commissions se tiendront entre le 2 juin et le 9 juin 2017 et, en fonction des places disponibles, entre le 4 septembre et le 8 septembre 2017.
- ❖ Les candidats admis recevront l'avis de la commission par mail à partir du 9 juin 2017.

### Le dossier d'admission :

Plusieurs façons pour accéder au dossier :

- ❖ A partir du site internet de l'université : **rubrique Formation Insertion / Découvrir nos formations / Les Masters**  
Vous devez choisir le master dans lequel vous souhaitez candidater, attention les masters sont classés par mention et par ordre alphabétique.  
Consulter ensuite l'onglet Admission de la page de présentation du diplôme et télécharger le dossier de candidature  
Le dossier doit être complété et envoyé ou déposé, au département Histoire de l'art et Archéologie accompagné des pièces justificatives demandées dans le dossier, dans les délais impartis.
- ❖ A partir du site **trouvermonmaster.gouv.fr** , vous serez redirigé vers le site de l'université.

### Les pièces justificatives à fournir :

- . Dossier de candidature dûment complété et signé à télécharger (page de la formation de Master de votre choix) : [http://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/decouvrir-nos-  
formations/les-masters-386480.kjsp?RH=02Diplomes](http://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/decouvrir-nos-formations/les-masters-386480.kjsp?RH=02Diplomes)
- . 1 CV détaillé (notamment enseignements suivis et stage en relation avec le sujet de recherche envisagé)
- . Copie des diplômes ou de l'attestation de réussite au diplôme
- . Relevés de notes complets (Licence 1, Licence 2 et Licence 3)
- . Etudiants étrangers : photocopies des diplômes obtenus, relevé de notes détaillé  
Traduction en français des diplômes obtenus à l'étranger (obligatoire)
- . Pour le master professionnel : 1 lettre de motivation argumentée exposant les motivations personnelles du candidat et les éventuelles expériences professionnelles acquises (dont stages).
- . Pour le master recherche : 1 lettre de motivation argumentée comportant au moins un paragraphe sur un sujet ou domaine de recherche envisagé.

### La commission de recrutement :

Une commission est prévue pour chaque master, elle est composée de plusieurs enseignants qui auront pour mission de statuer sur les demandes des candidats.

**Envoi des réponses :**

A partir du 9 juin 2017.

Tous les candidats recevront l'avis de la commission par mail (mail indiqué sur le dossier d'admission).

Si votre candidature est retenue, votre mail comportera **un identifiant de préinscription** vous permettant de vous inscrire en ligne (sur le site internet de l'université Toulouse-Jean Jaurès)

**Inscription :**

L'inscription se déroulera en deux étapes :

- ❖ Une préinscription en ligne en utilisant l'identifiant qui vous sera communiqué par mail

En fonction de votre situation :

**Ouverture du 5 au 20 juillet 2017 – 12 h**

- sur l'application **PRIMO.WEB** s'il s'agit de votre première inscription à l'UT2J
  - sur l'application **APO.WEB** si vous avez déjà été inscrit à l'UT2J
- 
- ❖ L'inscription définitive se déroulera en septembre entre le 04 et le 15 septembre 2017 (date de RDV précisée sur la 1ère page du dossier d'inscription).

Rentrée universitaire : lundi 25 septembre 2017 (voir site du département pour les dates de pré-rentrée <http://histart-archeo.univ-tlse2.fr/> )



**trouvermonmaster**  
gouv.fr

Le portail national des masters

Consulter toute l'offre

En savoir plus

Questions fréquentes

RECHERCHE

(nom de la formation, mots-clés, nom de l'éta



Quel master après ma licence ?  
"trouvermonmaster.gouv.fr" regroupe  
l'intégralité des diplômes nationaux de  
master proposés par les établissements  
d'enseignement supérieur en France.

JE CONSULTE

JE CANDIDATE

JE SUIS ACCOMPAGNÉ-E

LIENS UTILES | MENTIONS LÉGALES



© MENESR - 2017

service-public.fr | legifrance.gouv.fr | gouvernement.fr | france.fr | data.gouv.fr